



Commune de TENCE
Mairie de TENCE **43190 TENCE**

Téléphone : 04 71 59 82 67
Télécopie : 04 71 59 80 05
e-mail : mairie@ville-tence.fr
site Internet : <http://www.cc-hautlignon.fr/communes/tence/>

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2019

Conseillers en exercice : 23
* Présents : 15
* Votants : 23 (dont 8 par procuration)

Le 11 mars 2019, le Conseil Municipal, convoqué le 04 mars 2019, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire.

Présents : M. RECHATIN Bernard, Mme GACHET Marie-Josèphe, M. GOUNON Guillaume, Mme CHARROIN Stéphanie, M. DELOLME Michel, Mme VERILHAC Sylviane, M. BONNEFOY Jacques, Mme ROUSSON Joëlle, MM. PERRIN Philippe, JACQUET Jean-Paul, CHAUDIER Maxime, M. GOUIT Bernard, Mme CHAVE-CHAPUIS Françoise, et M. SALQUE-PRADIER David.

Absents excusés : M. MELIN Julien (procuration donnée à M. GOUNON Guillaume)
Mme ROUX Eliane (procuration donnée à Mme VERILHAC Sylviane)
M. REY Pascal (procuration donnée à M. RECHATIN Bernard)
Mme RANCON Catherine (procuration donnée à Mme ROUSSON Joëlle)
Mme DEFOURS Valérie (procuration donnée à Mme CHARROIN Stéphanie)
Mme DIGONNET Nicole (procuration donnée à Mme GACHET Marie-Josèphe)
Mme DECULTIS Jacqueline (procuration donnée à M. SALQUE-PRADIER David)
Mme SOUVIGNET Laure (procuration donnée à Mme CHAVE-CHAPUIS

Françoise)

Elu secrétaire : M. GOUNON Guillaume

Délibération n° 2019 - 13

Objet : Compte de Gestion du Budget Général de la Commune de TENCE
Exercice 2018 - dressé par : Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse
de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2019

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 08 février 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **statuant** sur l'exécution du budget général de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du budget général de la Commune de Tence dressé par Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2019,

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019 - 14

Votes Pour :	17 dont 6 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	5 dont 2 procurations

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

**Objet : Vote du Compte Administratif du budget général
de la Commune de TENCE - Exercice 2018 -**

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Bernard RECHATIN** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget général** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2018 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- après avoir entendu et approuvé le **Compte de Gestion de l'exercice 2018**

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2018 - du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
résultats reportés	575 758,57	-	-	357 439,56	575 758,57	357 439,56
opérations de l'exercice	1 213 468,40	1 344 687,52	2 473 433,78	3 130 885,00	3 686 902,18	4 475 572,52
Totaux	1 789 226,97	1 344 687,52	2 473 433,78	3 488 324,56	4 262 660,75	4 833 012,08
Résultats de clôture	444 539,45			1 014 890,78		570 351,33
Restes à réaliser	928 100,00	928 100,00			928 100,00	928 100,00
Totaux cumulés	2 717 326,97	2 272 787,52	2 473 433,78	3 488 324,56	5 190 760,75	5 761 112,08
Résultats définitifs 2018	444 539,45			1 014 890,78		570 351,33

2°) **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **arrête** les résultats définis tels que résumés ci-dessus :

Délibération N° 2019 - 15

**Objet : Affectation du résultat 2018 du budget général
de la Commune de TENCE**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2018,

→ **constatant** que le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de : 1 014 890.78 €uros

→ **statuant** sur le résultat à affecter.

→ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affectation du Résultat de l'exercice 2018			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	⇒	excédent	657 451,22
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2018	⇒	C. 023	608 586,63
Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement		BP VC DM	500 000,00 - 108 586,63
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2017			
- excédent antérieur reporté -	⇒	C. 002	357 439,56
- déficit antérieur reporté -		C. 002	
Résultat de l'exercice 2018			
- excédent	⇒		657 451,22
- déficit			
Total à affecter	⇒	⇒	1 014 890,78

Décisions de l'assemblée délibérante			
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2018	⇒	C. 10688	608 586,63
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	608 586,63

Affectation en report à nouveau			
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019	⇒	C. 002	406 304,15
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019		C. 002	

Délibération N° 2019 - 16

**Objet : Approbation du budget primitif 2019 -
du budget général de la Commune de TENCE**

Madame la Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2019 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	3 069 000,00	2 662 695,85
résultat de fonctionnement reporté	-	406 304,15
total de la section de fonctionnement	3 069 000,00	3 069 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	3 503 460,55	3 948 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	444 539,45	-
total de la section d'investissement	3 948 000,00	3 948 000,00

Total du Budget 2019	7 017 000,00	7 017 000,00
-----------------------------	---------------------	---------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

Votes Pour :	18 dont 6 procurations
Votes Contre :	5 dont 2 procurations
Abstentions :	0

⇒ **Adopte le budget primitif 2019** du budget général de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire.

Délibération N° 2019 - 17

Objet : vote des taux du budget général de la Commune de TENCE

Madame la Maire

- après avoir présenté au Conseil Municipal le projet de budget général 2019 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- après avoir rappelé les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- propose pour cette année 2019, considérant le profil de ce budget primitif 2019,

de maintenir les taux des taxes locales

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Approuve** pour l'exercice 2019 le maintien des taux 2018 sur les trois taxes locales, comme suit :

taxes locales	taux de référence de 2019	taux d'augmentation par rapport à 2018
taxe d'habitation	9,31	0,0000%
taxe foncier bâti	16,95	0,0000%
taxe foncier non bâti	75,24	0,0000%

Délibération n° 2019 - 18

Objet : Compte de Gestion 2018 du service « chaufferie/réseau de chaleur » dressé par : Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2019

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Releveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Releveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 08 février 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire:

2°) statuant sur l'exécution du budget « chaufferie/réseau de chaleur » de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

le Compte de Gestion du service « chaufferie/réseau de chaleur » de la Commune de Tence dressé par Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2019 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019 - 19

Votes Pour :	22 dont 8 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du service « chaufferie/réseau de chaleur » de la Commune de TENCE - Exercice 2018-

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RECHATIN adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du Budget « chaufferie/réseau de chaleur » de la Commune de TENCE de l'Exercice 2018 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2018

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget " chaufferie/réseau de chaleur " de l'exercice 2018
du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
résultats reportés	-	10 803,71	-	12 222,35	-	23 026,06
opérations de l'exercice	154 011,58	158 713,98	342 724,07	430 130,66	496 735,65	588 844,64
Totaux	154 011,58	169 517,69	342 724,07	442 353,01	496 735,65	611 870,70
Résultats de clôture	-	15 506,11	-	99 628,94	-	115 135,05
Restes à réaliser	13 720,00	-			13 720,00	-
Totaux cumulés	167 731,58	169 517,69	342 724,07	442 353,01	510 455,65	611 870,70
Résultats définitifs 2018		1 786,11		99 628,94		101 415,05

2°) **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **arrête** les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2019 - 20

**Objet : Affectation du résultat 2018 du budget annexe
« Chaufferie / Réseau de Chaleur »**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget annexe « chaufferie-réseau de chaleur » de la Commune de Tence de l'Exercice 2018,

→ **constatant** que le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	99 628.94 €uros
--	------------------------

→ **statuant** sur le résultat à affecter.

→ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE Affectation du résultat de l'exercice - 2018-		
Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2018		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	10 000,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2017		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	12 222,35
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2018		
- excédent	→	87 406,59
- déficit		
Total excédentaire au 31 décembre 2018		99 628,94
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2018	C. 1068	10 000,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019	C. 002	89 628,94
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019	C. 002	

Délibération n° 2019 - 21

**Objet : Approbation du budget primitif 2019
du budget annexe « Chaufferie / Réseau de Chaleur »**

Madame la Maire

➤ **présente** au Conseil Municipal le projet de budget annexe « Chaufferie Réseau de Chaleur » 2019 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,

➤ **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :

Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

➤ **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	427 000,00	337 371,06
résultat de fonctionnement reporté		89 628,94
total de la section de fonctionnement	427 000,00	427 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	448 000,00	432 493,89
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	15 506,11
total de la section d'investissement	448 000,00	448 000,00

Total du Budget 2019	875 000,00	875 000,00
-----------------------------	-------------------	-------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

Votes Pour :	18 dont 6 procurations
Votes Contre :	5 dont 2 procurations
Abstentions :	0

⇒ **Adopte le budget primitif 2019** du budget « Chaufferie Réseau de Chaleur » de la commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire.

Délibération n° 2019 - 22

**Objet : Compte de Gestion 2018 du service « Assainissement »
de la commune de TENCE , dressé par Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux,
Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2019**

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'**exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2018 au 08 février 2019** y compris celles relatives à la journée complémentaire:

2°) statuant sur l'exécution du budget « **Assainissement** » de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

le Compte de Gestion du service « Assainissement » de la Commune de Tence dressé par Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2018 au 08/02/2018
visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2019 - 23

Votes Pour :	22 dont 8 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Madame Brigitte RENAUD, Maire, s'étant absentée lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du service « Assainissement » de la Commune de TENCE - Exercice 2018-

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Bernard RECHATIN** adjoint au Maire, délibérant sur le **Compte Administratif du Budget « Assainissement »** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2018 dressé par Madame Brigitte RENAUD, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- après avoir entendu et approuvé le **Compte de Gestion de l'exercice 2018**

1°) lui donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget "Assainissement" de l'exercice 2018 - du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents	ou déficits	ou excédents
résultats reportés	40 159,34	-	-	-	40 159,34	-
opérations de l'exercice	99 685,04	112 613,92	165 183,43	167 264,95	264 868,47	279 878,87
Totaux	139 844,38	112 613,92	165 183,43	167 264,95	305 027,81	279 878,87
Résultats de clôture	27 230,46	-	-	2 081,52	27 230,46	2 081,52
Restes à réaliser	38 700,00	24 000,00			38 700,00	24 000,00
Totaux cumulés	178 544,38	136 613,92	165 183,43	167 264,95	343 727,81	303 878,87
Résultats définitifs 2018	41 930,46			2 081,52	39 848,94	

2°) **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **arrête** les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2018 - 24

Objet : Affectation du résultat 2018 du budget « Assainissement » de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Brigitte RENAUD, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget « Assainissement » de la Commune de Tence de l'Exercice 2018.

→ **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

Déficit d'exploitation de :	2 081,52 €uros
-----------------------------	----------------

→ **statuant** sur le résultat à affecter.

→ **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Service Assainissement de la Commune de TENCE Affectation du résultat de l'exercice - 2018-		
Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2018		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	24 000,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2017		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2018		
- excédent		2 081,52
- déficit	⇒	
Total excédentaire au 31 décembre 2018		
		2 081,52
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2018	C. 1068	2 081,52
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019	C. 002	0,00
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2018 sur 2019	C. 002	0,00

Délibération n° 2019 - 25

Objet : Approbation du budget primitif 2019 - du service « Assainissement » de la Commune de TENCE

Madame la Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget 2019 du service « Assainissement » de la Commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre.

La balance générale s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement comme suit :

Exploitation	dépenses de la section d'exploitation	recettes de la section d'exploitation
crédits d'exploitation	212 000,00	212 000,00
résultat d'exploitation reporté	-	-
total de la section d'exploitation	212 000,00	212 000,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	197 769,54	225 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 230,46	-
total de la section d'investissement	225 000,00	225 000,00
Total du Budget 2019	437 000,00	437 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Votes Pour :	23 dont 8 procurations
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

⇒ **Adopte le budget primitif 2019** du budget « **Assainissement** » de la Commune de Tence, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire.

Délibération n° 2019 - 26 -

Objet : Engagement de la commune de TENCE dans le dispositif « revitalisation des bourgs-centres »

Madame la maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mesure « revitalisation des bourgs-centres de Haute-Loire » de la convention départementale du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Auvergne 2015-2020, la commune de Tence a été retenue, avec 12 autres communes du département, pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier au titre du CPER. La commune a, en effet, été identifiée comme pôle de centralité structurant sur son territoire mais dont le déclin des fonctions de son centre-bourg conduit à la baisse générale d'attractivité du territoire.

Au vu des enjeux de requalification de l'habitat, du patrimoine et du cadre de vie, de redynamisation de l'économie locale et du lien social, du maintien des services et des équipements essentiels à la vie locale, ainsi que le développement de l'accessibilité et des mobilités douces, Madame la maire propose que la commune de Tence s'engage dans ce projet.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Valide** la proposition qui lui est faite de s'engager dans cette mesure, ce qui lui permettra de bénéficier de l'accompagnement d'Haute-Loire Ingénierie pour la mise en place de cette démarche.

⇒ **Décide** d'engager, sous maîtrise d'œuvre communale, la réalisation d'une étude pluri-thématique visant à définir une stratégie globale de reconquête de sa centralité et un plan d'actions afin de revitaliser son centre-bourg.

⇒ **Autorise** Madame la Maire, à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la consultation des prestataires, en se fixant comme coût objectif un montant de 80 000 € d'études et d'animation.

⇒ **Autorise** Madame la Maire à solliciter les financements mis en place dans le cadre de la CPER (Etat à hauteur de 30%, Région à hauteur de 40% et Département à hauteur de 10%)

⇒ **Autorise** Madame la Maire à désigner un élu communal référent et son suppléant, ainsi qu'à solliciter l'intercommunalité afin de désigner un élu intercommunal référent et son suppléant.

⇒ **Précise** qu'un Comité de pilotage sera mis en place et sera chargé de l'aide à la décision afin d'assurer l'avancement de l'étude. Il doit être composé du Maire et de ses adjoints, du DGS, du président de l'intercommunalité et du vice-président compétent, d'InGé43, des conseillers départementaux et régionaux référents, ainsi que de Madame la Sous-Préfète d'Yssingaux.

⇒ **Précise** qu'une équipe-projet sera chargée du suivi de l'étude et de la préparation des Comités de pilotage. Elle sera composée des élus municipaux et intercommunaux référents, des services concernés de la commune, de l'intercommunalité, du PETR, des délégués départementaux de la DDT, d'InGé 43 et de l'ensemble des ses partenaires selon les sujets abordés : mission territoire, mission logement, MDDT, CAUE, CCI, CMA, OPAC 43, ABF ...

Délibération n° 2019 - 27 -

Objet : Projet de cession de biens de sections à la Roche
--

Madame le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n° 2019-75 en date du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal,

▶ a émis un avis favorable au projet de cession à Monsieur et Madame Jérémy VERGNON, domiciliés à SAINT AGREVE, lieu de « Chantoisel», les parcelles de terrain cadastrée sous le n° 28 de la section « AK » d'une superficie de 1 530 m² et sous le n°29 de la même section d'une superficie de 4 860 m², sise au lieudit « la Roche », appartenant à la section de la Roche, pour y construire une maison individuelle.

▶ a autorisé l'engagement d'une consultation auprès des membres de la section de la Roche afin qu'ils se prononcent sur le projet de cession au profit de Monsieur et Madame Jérémy VERGNON, domiciliés à SAINT AGREVE, lieu de « Chantoisel», les parcelles de terrain cadastrée sous le n° 28 de la section « AK » d'une superficie de 1 530 m² et sous le n°29 de la même section d'une superficie de 4 860 m², sises au lieudit « la Roche » dans les conditions sus-désignées, conformément aux dispositions de la Loi n°2013-428 du 27 mai 2013 - art. 14

▶ a décidé de fixer la convocation des électeurs pour le mardi 29 janvier 2019, étant précisé :

- que ces derniers avaient la possibilité de se prononcer par correspondance,
- que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de la Roche ayant un domicile réel et fixe sur la section et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de Tence,

Au vu du résultat de la consultation,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **prend acte** du résultat de la consultation auprès des membres de la section de la Roche réalisée le 29 janvier 2019 et que sur 19 électeurs inscrits, il a été dénombré 16 suffrages exprimés dont 14 ont voté « contre » et 2 « pour » le projet de cession au profit de Monsieur et Madame Jérémy VERGNON.

⇒ **décide** de suivre l'avis exprimé par les habitants de la section de la Roche et donc de ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur et Madame Jérémy VERGNON.

Délibération n° 2019 - 28 -

Objet : Domiciliation du siège de la CUMA « La Tençoise » en mairie
--

Madame la Maire expose la demande de la CUMA « La Tençoise » de domicilier son siège social à la mairie de Tence.

Compte tenu de l'objet et de la nature de la structure demandeuse : Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun immatriculée le 29 mai 1986 et dont l'activité consiste en location et location-bail de machines et équipements agricoles.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **décide** d'autoriser la CUMA « La Tençoise » à domicilier son siège social à la mairie de Tence.

⇒ **décide** d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatif à cette décision.

Délibération n° 2019 - 29 -

Objet : Subvention pour la 11^{ème} foire forestière du Haut-Lignon

Madame la maire expose aux membres de l'assemblée, la demande de subvention de la Communauté de communes du Haut-LIGNON concernant l'organisation de la 11^{ème} foire forestière qui se déroulera le 22 septembre 2019 sur la commune de Tence sur le site « la forêt de Meynier ».

Cette manifestation prend une place importante dans le paysage des manifestations de la Haute-Loire au vue de sa fréquentation (4 à 5 000 visiteurs) et du nombre d'exposants. C'est une véritable journée de rencontre des professionnels de la forêt et du bois, des propriétaires forestiers, des particuliers et du grand public.

Le choix du site, en milieu forestier, nécessite la mise en place de chapiteaux pour les différents espaces : stands des exposants, espace restauration et buvette, espace sonorisation, espace jeux en bois...

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ses membres présents

⇒ **approuve** la décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Communauté de communes du Haut-Lignon d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de la 11^{ème} foire forestière qui se déroulera le 22 septembre 2019 sur la commune de Tence sur le site « la forêt de Meynier ».

⇒ **autorise** par conséquent Madame la Maire à verser la subvention à la Communauté de communes du Haut-Lignon sur l'exercice 2019.

Délibération n° 2019 - 30 -

Objet : Régularisation cadastrale d'une partie de la voie de Combelonge à Barges

Madame la maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de la commune du Mas de Tence pour participer à la régularisation cadastrale d'une partie de la route de Combelonge à Barges. Cette voie qui existe sur le terrain depuis de nombreuses années, n'apparaît pas sur les documents du cadastre. Celle-ci dessert essentiellement des habitations sur la commune du Mas de Tence, mais traverse 2 parcelles se situant sur la commune de Tence à savoir les parcelles D 541 et D 542.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Valide** la proposition qui lui est faite par la commune du Mas de Tence d'effectuer la régularisation cadastrale d'une partie de la route de Combelonge à Barges.

⇒ **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

⇒ **Autorise** Madame la Maire à engager les dépenses liées à cette régularisation cadastrale pour la partie concernant la commune à savoir 1/8^{ème} de la dépense globale.

DIVERS

➤ **En préambule** de l'ordre du jour ayant trait aux différents documents budgétaires de la commune de TENCE, Madame la Maire propose que ce soit Mme Sylvie MASSARDIER, DGS, qui présente, par l'intermédiaire d'un diaporama proposé par le comptable public, un ensemble de documents retraçant la situation financière de la commune de TENCE, à l'issue de l'exercice comptable 2018.

Il ressort, en conclusion dudit exposé :

- une réelle volonté de la part de la commune de Tence, d'encadrer les dépenses de fonctionnement ayant permis une progression significative de l'autofinancement
- un programme d'investissement calculé pour éviter le recours à l'emprunt
- une collectivité en phase de désendettement mais qui conserve un encours de dette relativement important
- une fiscalité qui mériterait peut-être d'être optimisée.

A la fin de l'exposé, les conseillers présents étaient invités à poser des questions pour éclaircir certains points, et Madame la maire a proposé de reprendre l'ordre du jour, tel qu'il était établi dans la convocation.

➤ **En début de séance,**

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Aucune observation n'a été formulée, et l'ensemble des membres présents ont signé la page de signatures afférente au compte-rendu susvisé

Cependant, avant d'entreprendre la présentation des différents documents budgétaires, Madame la maire a proposé aux membres présents d'organiser comme suit le déroulement des opérations

- présentation successive et chronologique des budgets concernant :
 - › Le budget général de la commune de TENCE, compte administratif 2018 et Budget 2019
 - › Le budget annexe « chaufferie Réseau de chaleur » compte administratif 2018 et Budget 2019
 - › Le budget annexe « assainissement » compte administratif 2018 et Budget 2019
- la proposition des votes aux conseillers présents
 - › Le compte de gestion de chacun des trois budgets
 - › Le compte administratif de chacun des trois budgets
Présenté par M RECHATIN, 1er adjoint, en l'absence de Mme la Maire
 - › Le budget de chacun des trois budgets

Par ailleurs, Madame la Maire a souhaité rappeler les principales orientations qu'elle a voulu interpréter lors de l'établissement du budget général de la commune de TENCE et le choix qui a été fait, à nouveau cette année, de respecter 3 éléments essentiels :

› les observations en début de mandat de Madame la Sous-Préfète concernant les différents points que sont : une rigueur dans les budgets, le maintien des charges de personnel et l'amélioration de la CAF nette. Ces points seront repris dans l'analyse financière annuelle élaborée par Mme Poncin, comptable publique de la commune de Tence.

› En fonctionnement : en poursuivant la politique de désendettement, en restant vigilant et en présentant un budget sincère, avec des montants prévisionnels pour 2019 avec une augmentation à hauteur de 2%.

› En investissement : grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ces dernières années, comme le montre l'analyse financière du comptable public, l'autofinancement dégagé est important et permet de financer un programme de grandes orientations comme la réhabilitation de la piscine, la caserne des pompiers, l'aire de co-voiturage, l'avenue du Breuil. Ce programme fait apparaître des montants réels des dépenses annoncées et Madame la Maire souhaite veiller à ce que les travaux imprévus restent en conformité avec les quotes-parts qui ont été votés.

➤ **En fin de séance,**

› Madame la Maire souhaite faire un point sur la Maison de Santé et précise que la commune continue de rechercher activement des médecins sachant qu'il y a urgence puisque d'ici 2 ans, il n'en restera qu'un seul sur la commune.

Madame la Maire fait part des différentes démarches entreprises, des contacts en cours et prochainement du rendez-vous avec le Docteur Chapon Président de l'Ordre des Médecins. Plusieurs entrevues avec l'ARS ont mis l'accent sur l'intérêt de prendre des stagiaires afin de les motiver pour venir s'installer sur la commune. Egalement suite à une rencontre en mairie de Saint-Agrève, la réflexion s'est orientée vers le salariat. Une demande a été faite auprès du département qui dispose de la compétence sociale, pour réfléchir sur la mise en place d'un centre départemental de santé, pour salarier des médecins, comme cela a pu se faire ailleurs (département de Saône et Loire, par exemple) ou tout au moins pour apporter un accompagnement à la mise en place de ce salariat. Si la commune envisage de salarier un médecin, elle devra prévoir un poste de secrétaire médicale.

Monsieur David Salque-Pradier intervient pour souligner que le salariat des médecins constitue un risque pour la commune parce que dans ce cas, il sera ensuite plus difficile de recruter des médecins libéraux.

Madame la Maire réitère le caractère urgent du fait de trouver un médecin et pense que le salariat peut constituer une solution provisoire.

Quant au fonctionnement de la Maison de santé, les professionnels ont rencontrés l'ARS et les facilitateurs. Ils sont très motivés pour améliorer le fonctionnement de celle-ci.

Un projet de déménagement est en cours de manière à regrouper tous les professionnels de la SCM sur le 1^{er} étage en vue de favoriser les liens entre eux et de faire des économies. La redistribution des locaux fera l'objet d'un avenant qui sera présenté au prochain conseil municipal.

› Ensuite, Madame la Maire présente le projet MUMO (Musée Mobile), 1^{er} musée itinérant et gratuit d'art contemporain pour les enfants. L'objet de ce Musée Mobile est d'aller à la rencontre des enfants sur leur lieu de vie, les mettre en contact avec la création, susciter leur curiosité. Ce musée sera présent sur la commune de Tence le lundi 18 mars et le mardi 19 mars sur le parking du gymnase de la Lionchère. Une conférence de presse en présence de Madame la Sous-Préfète aura lieu le lundi 18 mars à 15h00. Le musée sera ouvert au public le mardi de 16h30 à 17h30.

› Pour finir, Madame la Maire annonce que le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose de déployer un réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques. La commune de Tence est pressentie pour accueillir un de ces équipements. La commune doit se prononcer sur un accord de principe sur la démarche de transfert au bénéfice du Syndicat de la compétence IRVE. Cette question sera inscrite à un prochain conseil municipal mais dans le principe, Madame la Maire se dit favorable à un projet d'installation de borne associé au projet de l'aire de co-voiturage.

*** Fin de séance ***